Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260623-DELBU2026_06_44-DE

Délibération

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 23 juin, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h00, au Pôle enfance-jeunesse de Louargat sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Étaient présents :
Béatrice BILLAUX, Pascal BONNEAU, Yvon BOUTIER, Virginie DOYEN, Michel DUMAIL, Yannick ECHEVEST, Jean-Pierre GIUNTINI, Cyril JOBIC, Yannick LE BARS, Philippe LE GOFF, Vincent LE MEAUX, Frédéric LE MEUR, Bruno LEBRETON, Damien MALINAS, Nathalie O'CONNOR, Dominique PARISCOAT, Olivier PICART, Clarisse PINEL, Christian PRIGENT, Véronique ROLLAND, Richard VIBERT.

Etaient excusés :
Marie-Christine BINOT, Gildas CONNAN, Guillaume LOUIS

❖ ❖ ❖ ❖

DELBU2026-06-044
Achat public : Acquisition de prestations WAN : acquisition d'abonnements internet et de l'interconnexion réseau entre les différents sites de l'agglomération par l'opérateur LINKT

Vu le code général des collectivités des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment l'article L2113-2 et suivants ;

Vu la délibération DEL2026-04-096 du Conseil d'Agglomération du 14 avril 2026, portant délégation d'attribution du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire ;

Vu la convention N° 0000262298 de la centrale d'achat UGAP, portant sur de la fourniture d'abonnements internet ainsi que de l'interconnexion réseau par l'opérateur LINKT ;

Vu les crédits inscrits au budget de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant l'adhésion de Guingamp-Paimpol Agglomération à l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) en date du 18 janvier 2007 ;

Considérant qu'un acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération souhaite acquérir des abonnements internet ainsi que l'interconnexion réseau entre les différents sites de l'agglomération par l'opérateur LINKT auprès de la centrale d'achat (UGAP) ;

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260623-DELBU2026_06_44-DE

Délibération

Considérant que cette interconnexion permet aux différents sites de l'agglomération d'accéder à Internet tout en assurant leur sécurisation via un VPN opérateur vers le siège de manière sécurisée ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Bureau, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, passées en procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'unanimité:

- Décide d'acquérir des abonnements internet ainsi que l'interconnexion réseau entre les différents sites de l'agglomération par l'opérateur LINKT (prestations WAN), auprès de la centrale d'achat UGAP, pour les besoins du service Système d'Information et Gestion des Données, pour un montant maximum de 313 096 € HT soit 375 715,20 € TTC ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer le contrat, ainsi que tous documents relatifs à celui-ci y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération